

**VILLE D'ANET**  
**Eure & Loir**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le quinze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Aliette LE BIHAN, Maire.

**Etaient présents** : Mme MENELEC, Mme LEON-PICARD, Mme CHARLETOUX, Mr MARIGNIER, Mr GUILLOUX, Mme BLANVILLAIN, Mme BRETTE, Mr RAISON, Mme MER, Mme LE BIHAN, Mr MARLEIX, Mr MARTIN, Mme GERARD, Mr TATERKA.

**Excusés** : Mr ROUZAUD, Mr HUBERT, Mr VIGNIKIN, Mr FAISANT (pouvoir à Mr MARTIN), Mme CNUUDE (pouvoir à Mr MARIGNIER), Mme LAFLAQUIERE, Mr LAIRY (pouvoir à Mr TATERKA), Mme RAISON.

Ophélie BRETTE a été élue Secrétaire de séance.

Convocation en date du 9 février 2018.

**Objet : Demande de subvention – voyage pédagogique école Jean Goujon**

L'école Jean Goujon organise un séjour pédagogique au centre Sarah Arlès à Cezais (85) pour les classes de CP, CP-CE1 et CE1 du 7 au 8 juin 2018. Ce voyage concerne 60 élèves d'Anet. Le coût du voyage est de 155 euros par élève.

Après avoir présenté le projet pédagogique des enseignants, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention de 70€ par élèves habitant à Anet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une subvention d'un montant de 70€ par élève dans le cadre du séjour pédagogique énoncé ci-avant.

**Objet : Tarifs - Marché de l'art 2018**

Madame le Maire explique que l'édition 2018 du Marché de l'Art d'Anet se déroulera les 20 et 21 octobre 2018 au Dianetum.

Madame GERARD, Adjointe à la Culture, explique que cette manifestation est ouverte à tous les artistes non amateurs.

Les inscriptions sont possibles dès à présent sur le site internet de la ville, jusque fin juin 2018.

Un jury de sélection sera créé pour retenir les candidats.

En parallèle de cet événement, une exposition photos, réalisée en partenariat avec les bibliothèques d'Anet, de Berchères et de Bû et les artistes de Not'Compagnie, sera installée dans le hall du Dianetum.

Ainsi pour l'organisation de cet évènement, il est nécessaire de déterminer le tarif des emplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le tarif de l'emplacement à 30 €.

### **Objet : Promesse d'achat**

Madame le Maire explique que les parcelles ZB22 et ZB211 sont actuellement en vente. Il s'agit de parcelles faisant le lien entre le lotissement de l'Orée du Bois et la forêt domaniale. Dans la continuité de sa politique de développement des liaisons douces entre la ville d'Anet et la forêt, il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce bien, pour un montant de 30 000 euros, hors frais de notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention de Madame Le Bihan :

- Décide d'acquérir les parcelles ZB22 et ZB211 pour le montant indiqué ci-avant,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

### **Objet : Promesse d'achat**

Madame le Maire explique que la parcelle ZA 387, sise route d'Oulins à Anet, est proposée à la vente par la Fondation des Apprentis d'Auteuil. Il s'agit d'une parcelle située en bordure de la piste cyclable ce qui faciliterait le projet de création d'un double alignement d'arbres dans ce secteur.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acquérir ce terrain pour un montant de 1750€ soit 10€/m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle ZA387 pour le montant indiqué ci-avant,
- Autorise Madame le Maire, à signer tous documents relatifs à cette procédure.

### **Objet : Promesse d'achat**

Madame le Maire explique que la parcelle B759, située rue de Penthièvre à Anet est aujourd'hui en vente.

Considérant que la commune possède déjà les parcelles A15 et A1057,  
Considérant que le projet du PLU et notamment l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) des Vignes du Chesnot – partie Sud, vise l'urbanisation à moyen/long terme du secteur,

Il est intéressant pour la commune de préempter l'acquisition de cette parcelle, de 646m<sup>2</sup> pour un montant de 32 000€, hors frais de notaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la parcelle B759 pour le montant indiqué ci-avant,
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

### **Objet : Demande de subvention – Territoire d'Energie Eure-et-Loir**

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche pluriannuelle de renouvellement de son parc d'éclairage public en passant d'ampoules à vapeur de mercure ou sodium à des ampoules led. En effet, ces deux systèmes d'éclairage seront prochainement obsolètes.

Dans la cadre de son appel à projet concernant l'éclairage public, la commune sollicite une aide financière pour engager la quatrième tranche de travaux. Les rues suivantes seraient concernées : Rue de la Caille et rue Florian, Rue Hubert Baraine, RD 928 (Le Friche), Boulevard Ferdinand Moreau.

A la présente demande s'ajoute une demande de subvention pour la fourniture et la pose d'horloges astronomiques compatibles avec l'éclairage public existant en raison de l'abandon progressif par Enedis de la ligne de commande hertzienne.

Le montant des travaux est estimé à 68 500 Euros HT.

Il est expliqué qu'en parallèle de cette tranche de travaux, les systèmes d'horlogerie hertzienne seront progressivement remplacés, selon leur vétusté, dans le cadre de l'entretien courant du parc d'éclairage. Ce qui est d'ailleurs le cas pour plusieurs éclairage dans la zone d'activité du Débucher, chemin du Roy, rue du Commandant Perret, rue du 8 mai 1945 et route de Sorel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE des travaux ci-dessus et sollicite à cet effet l'aide de Territoires d'Energie d'Eure-et-Loir pour l'année 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

## **Objet : Demande d'instruction d'un projet d'enfouissement des réseaux – Tranche 2**

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche pluriannuelle d'enfouissement des réseaux pour les rues communales possédant encore actuellement des réseaux aériens.

Afin de connaître le coût estimatif des réseaux, il est proposé de solliciter Territoire d'Energie Eure-et-Loir pour une étude de travaux, pour une seconde tranche correspondant à la route de Sorel (rue du Commandant Perret incluse).

Dans le cadre de cette étude, la commune sollicite Territoire d'Energie au taux maximum hors taxe de la dépense à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter Territoires d'Energie d'Eure-et-Loir pour engager une étude d'enfouissement des réseaux pour l'année 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

### **Objet : Demande de subvention – DETR – Eau potable**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude de rendement d'eau potable, des travaux de remplacement du réseau vétuste sont à engager dès 2018.

Elle propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2018 dans le cadre du « Renforcement des réseaux d'eau potable».

Le montant des travaux est estimé à 575 200 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE des travaux ci-dessus et sollicite à cet effet l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2018 au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

### **Objet : Demande de subvention – DETR– Cœur de village –Boudeville et Fontaine**

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet de requalification du cœur de ville sur la friche industrielle Boudeville et Fontaine, la phase 2 - démolition, dépollution puis rénovation des bâtiments patrimoniaux va être engagée sur 2018.

Il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2018.

Le montant des travaux est estimé à 670 000 Euros HT. Le plafond des travaux éligibles étant fixé à 450 000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE des travaux ci-dessus et sollicite à cet effet l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018, au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

### **Objet : Demande de subvention – FSIL – Accessibilité cimetière**

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet de réaménagement du cimetière, une partie des travaux concerne la mise en accessibilité.

Elle propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2018 dans le cadre de la mise en accessibilité des équipements publics.

Le montant des travaux est estimé à 341 000 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE des travaux ci-dessus et sollicite à cet effet l'aide de l'Etat au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local 2018, au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

### **Objet : Demande de subvention – FSIPDR – Vidéo-protection**

Madame le Maire explique que dans le cadre de la politique de maintien de la tranquillité publique, la commune souhaite solliciter l'aide de l'Etat pour soutenir le projet d'acquisition de neuf nouvelles caméras de vidéo-protection.

Elle propose de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FSIPDR).

Le montant des travaux est estimé à 23 680.32 Euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE des travaux ci-dessus et sollicite à cet effet l'aide de l'Etat au titre du FSIPDR 2018, au taux maximum du montant HT de la dépense à intervenir.

### **Objet : Attribution de marché – remplacement d'éclairage public**

Dans le cadre du programme pluriannuel de renouvellement de l'éclairage public communal dans l'objectif d'une réduction des coûts énergétiques, un appel d'offre de marché public a été passé en fin d'année 2017 pour réaliser la tranche 3 correspondant aux rues suivantes : Chemin des Vignes, Rue de l'Eolienne, Boulevard Boxhorn, Clos aux Bœufs, Rue Pierre Lenfant, Rue de l'Eglise, Place du Château, Chemin de la Presse et rue Klosé.

Ainsi, cet appel d'offres a fait l'objet d'une publication auprès de quatre entreprises spécialisées le 28 novembre 2017. Deux candidats ont remis une offre conforme avant le mercredi 13 décembre 2017, date limite de réception des offres.

La commission d'Appel d'Offres réunie le 20 décembre 2017, a retenu la proposition de la société INEO, la plus avantageuse économiquement et techniquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de retenir la Société INEO pour la réalisation des travaux de renouvellement de l'éclairage public - tranche 3, pour un montant total de 53 100.00€ HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la passation de ce marché.

### **Objet : Attribution de marché – Alignement d'arbres route d'Oulins**

Suite à l'étude de requalification paysagère de la route d'Oulins du giratoire du Pérou jusqu'à celui de la rue de la Vesgre, une étude de maîtrise d'œuvre a été engagée ainsi qu'un appel d'offres de marché public pour la réalisation des travaux de plantation d'un double alignement d'arbres.

Ainsi, cet appel d'offres a fait l'objet d'une publication sur le site du BOAMP sous l'annonce n° 17-152720 le 27 octobre 2017. Trois candidats ont remis une offre conforme avant le vendredi 21 novembre 2017, date limite de réception des offres.

La commission d'Appel d'Offres réunie le 20 décembre 2017, a retenu la proposition de la société ID VERDE, la plus avantageuse économiquement et techniquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir la Société ID VERDE pour la réalisation des travaux de plantation d'un double alignement d'arbres pour un montant total de 204 408,90€ HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la passation de ce marché.

**Objet : Garantie bancaire – Eure-et-Loir Habitat - 7 rue Florian**

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n°72830 en annexe signé entre la Société Anonyme Eure-et-Loir Habitat ci-après emprunteur et la caisse des dépôts et consignations,

Vu le rapport établi par Madame le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune d'Anet (28) accorde sa garantie à hauteur de 50.00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 261 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°72830 constitué de deux lignes de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **S'engage** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## **Objet : Energie Eure-et-Loir – Modification des statuts**

Madame le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par le Comité syndical du 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants.

En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui.

En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L.5711-1 du CGTC.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'adopter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir, Energie Eure-et-Loir.

En conséquence et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

## **Objet : Chemin du Piquet – cession foncière après déclassement**

Madame le Maire rappelle que la commune a engagé une procédure de déclassement d'une partie du Chemin du Piquet délimitant la future voie de contournement vers Saussay et la forêt domaniale.

Considérant la délibération en date du 06 octobre 2017 déclassant une partie du tronçon du chemin du Piquet et du chemin dit des Duvaux,

Considérant le courrier de mise en demeure des propriétaires riverains en date du 16 octobre 2017,

Considérant l'absence de réponse de ceux-ci,

Considérant la proposition du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir d'acquérir ce tronçon de parcelle pour un montant de 500 euros estimé par les Domaines le 21 février 2017,

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de céder le tronçon désaffecté du chemin du Piquet et du chemin des Duvaux au conseil Départemental d'Eure-et-Loir au prix proposé.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** le projet de cession foncière en faveur du Conseil Départemental pour le montant indiqué ci-avant,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Objet : Comité des fêtes – Reversement d'une subvention**

Madame le Maire explique que suite à l'appel à participation financière pour l'installation de la patinoire sur le Friche, l'Agglo du Pays de Dreux a par erreur, reverser le montant de son aide à la commune en lieu et place du Comité des Fêtes d'Anet.

Afin de corriger cette erreur, il est proposé au conseil municipal de reverser cette subvention, d'un montant de 2 500€, au Comité des Fêtes.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** le versement de la subvention de l'Agglo du Pays de Dreux au Comité des Fêtes, bénéficiaire initial, pour un montant de 2 500€

**Objet : Avenant n°2 – Lot 1 Gros Œuvre – Marché réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir un Centre d'Interprétation de la Renaissance et l'Office de Tourisme**

Madame le Maire explique que suite à l'avancement du chantier de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste, des travaux supplémentaires sont à prévoir pour l'aménagement du sous-sol en vue d'un usage de stockage.

Pour ce faire, il y a lieu de signer un avenant au marché d'appel d'offres pour le lot 1 « Gros œuvre », pour un montant de 9 996.55 euros HT.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **Approuve** l'avenant n°2 concernant le lot 1 « Gros œuvre », pour le montant indiqué ci-avant,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette procédure.

**QUESTION DIVERSES**

Néant.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h17.